



EMAR

Équipe Mobile
d'Accompagnement Renforcé

EMAR - SAVS

4, Boulevard BROSSOLETTE
19 100 BRIVE-LA-GAILLARDE

☎ 05 55 20 88 80

✉ emar@adapei-correze.fr

🌐 www.adapei-correze.fr

Handicaps & publics fragilisés
Adapei
de la Corrèze
3, Allée des Châtaigniers
19 600 MALEMORT
siege@adapei-correze.fr
« Pour un monde qui donne sa place à chacun. »



Un tremplin vers la vie autonome

PUBLIC : POUR TOUTE PERSONNE



QUELLES ÉTAPES ?

- S'assurer de l'adhésion de la personne concernée
- Demander à la MDPH une orientation spécifique EMAR
- L'accompagnement EMAR est d'une durée de 6 à 18 mois
- Dès l'obtention de la notification MDPH, contacter la Coordination de Parcours de l'Adapei

POURQUOI ?

- Bénéficier d'un accompagnement renforcé, notamment dans la vie quotidienne
- Expérimenter une première prise de logement et/ou renforcer des acquis pour un maintien à domicile
- Être accompagné dans une transition (retour d'hospitalisation, entrée en EHPAD, ...)

AXES D'ACCOMPAGNEMENT



MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

- Evaluation des besoins de la personne
- Mise en place d'un projet personnalisé
- Accompagnement éducatif, en binôme
- Création d'outils, adaptabilité des moyens d'accompagnement
- Vigilance autour de la sécurité de la personne accompagnée
- Accompagnement individualisé et soutenu, selon les besoins : 1 fois par semaine à plusieurs fois par jour, 7 jours sur 7 si nécessaire
- Visite à domicile et/ou à l'extérieur au cas par cas
- Travail partenarial de proximité et mise en œuvre avec la personne, autour de son projet
- Astreintes téléphoniques 7 jours sur 7, en dehors des horaires d'ouverture